

L'Aluette

Magazine municipal

Beauvoir sur Mer



Le Goûter à la Musique, au parc du Cornoir, offre un moment privilégié aux enfants

Numéro 181

Juillet - Septembre 2026



P. 26

Conseil Municipal des Enfants
Bilan de leur mandat 2025 - 2026



P. 31

Environnement
Une gestion raisonnée de
l'arrosage par la commune

SOMMAIRE



VIE DU CONSEIL

P. 3



VIE MUNICIPALE

P. 15



VIE EN DÉVELOPPEMENT

P. 30



VIE ASSOCIATIVE

P. 34



VIE PRATIQUE

P. 41



AGENDA

P. 42



Magazine trimestriel - Tirage : 2850

Directeur de publication : Jean-Yves BILLON, Maire

Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais

Photothèque : Services municipaux, Thibault Lefort, André Robert, Ouest France, Courrier Vendéen, Nathalie Cossoul - Les Foulées du Gois et diverses associations.

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer

Tél. : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Facebook : @Ville de Beauvoir sur Mer

Le Maire
—
Jean-Yves
BILLON



Chers belvérites, chers belvérits,

En ce début de nouvelle mandature, l'équipe municipale a constitué les différentes commissions communales et désigné ses représentants dans les structures intercommunales et départementales.

Les travaux engagés se sont poursuivis, une 3e partie de l'aménagement du centre-bourg, la rénovation des Anciennes Halles, place des 3 Alexandre et l'aménagement de la cour et de l'accès de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 ».

La Réserve Naturelle Régionale des Marais du Bout de Sac labellisée par la Région des Pays de la Loire en septembre 2025 a été inaugurée le 9 juin dernier. Les 187,1 hectares qu'elle représente permettent de valoriser la richesse de notre patrimoine naturel, floristique et faunistique. La découverte de ce site pourra se faire lors de visites guidées par la chargée de gestion de ce territoire. L'entretien et le maintien de son réseau hydraulique est un des principaux objectifs pour préserver la biodiversité qui s'y trouve. Le soutien aux activités agricoles qui s'y exercent en pâturage le valorise.

Pour ce qui concerne la piste cyclable Beauvoir sur Mer - La Barre-de-Monts, contrairement à ce qui a été écrit dans un article de presse, depuis plusieurs mandats, les élus municipaux de Beauvoir sur Mer ont toujours travaillé sur ce dossier et il n'a jamais été enterré.

Ce projet de liaison cyclable se situe en zone naturelle et sensible classée Natura 2000 depuis décembre 2004. En conséquence, de nombreuses études et réunions de travail ont été nécessaires pour obtenir les autorisations d'un nouvel aménagement cyclable, à des périodes définies (hors nidification et saison humide).

Les élus belvérits ont donc conscience depuis longtemps de la nécessité d'aménager une piste cyclable sécurisée.

Après de nombreuses visites de terrain et rencontres, un début de solution a été apporté par le Département de la Vendée avec le soutien de la commission Mobilités de Challans Gois Communauté et des Services d'État.

Pour cet été, deux aménagements ont été réalisés, le franchissement sécurisé de l'Étier de Sallertaine par la RD22 et un garde-corps au niveau de l'Écluse du Fauçillon. Il reste à aménager les cheminements cyclables, travaux prévus à la fin de la saison estivale pour respecter la réglementation. La Municipalité étudie toujours un 2^e tracé plus direct, en parallèle à la RD22 en sortie de Beauvoir sur Mer.

Les premières manifestations festives ou sportives ont subi les conséquences des restrictions liées aux épisodes de canicule, certaines ayant même dû être annulées. Il est important de respecter ces consignes pour la santé de tous.

Malgré ces contraintes, je vous invite à venir nombreux aux différentes animations programmées pour la saison, en privilégiant votre bien-être.

Bel été à toutes et tous !

Conseil Municipal

Extraits de la séance
du 21 mars 2026

Absents ayant donné pouvoir : Mme BOUCARD BONNIN Aurélie à Mme FLEURY Laurence, Mme THOMAZEAU Ophélie à Mme BURGAUD Valérie

Monsieur le Maire remercie les élus pour le mandat 2020-2026 avec une très bonne participation aux réunions des conseils municipaux et au sein des différentes structures.

Monsieur le Maire rappelle les différentes réalisations du mandat :

- Bibliothèque
- Salle du tir à l'arc
- Salle de l'Outil en main
- Groupe scolaire le Gois en cours
- Développement de la ZA du Clos St Antoine
- Aménagement de la Résidence Billon pour des soignants et professions paramédicales
- Mise en place du Contrat Local de Santé et projet ESCORTER
- Mise aux normes de la station d'épuration avec bassin tampon
- Travaux de défense contre la Mer

Élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur BOULEGUE Jean-Michel prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT), et désigne un secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Il propose de désigner comme secrétaire de séance le plus jeune des conseillers présents.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre les conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il rappelle qu'en application de l'article L.2122-4, le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, et que nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Il rappelle qu'en application de l'article L.2122-7, le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Mme BODIN Françoise et M. BÉHAR Nicolas.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Monsieur BILLON Jean-Yves se déclare candidat à la fonction de Maire. Il rappelle les projets qu'il souhaite mener dans le cours du mandat avec sa nouvelle équipe : la fin des travaux d'aménagement du centre-bourg et le développement de son dynamisme, les aménagements extérieurs de la bibliothèque-ludothèque. Monsieur BILLON Jean-Yves rappelle les enjeux à venir sur l'obligation de production de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU

et l'obligation de densification de l'urbanisation dans le cadre du Zéro artificialisation net. Monsieur BILLON Jean-Yves précise également les projets de poursuite d'aménagement des voiries, trottoirs, pistes cyclables et la mise en place d'un jardin partagé pour créer du lien social. Il souhaite également continuer à soutenir les associations et les installations d'entreprises. Il sera important de faire vivre la nouvelle Réserve Naturelle Régionale et de préserver les sites classés et inscrits du Port du Bec et du Passage du Gois. Monsieur BILLON Jean-Yves souligne la poursuite de recherche de nouveaux soignants sur la commune. Il rappelle également les travaux à lancer sur l'église St Philbert, la poursuite des aménagements paysagers des espaces verts des lotissements. D'autres projets pourront être réalisés selon les opportunités. Les dossiers en lien avec la communauté de communes seront poursuivis pour la défense contre la mer, le maintien à domicile et la rénovation des habitats avec des aides du Guichet Unique de l'Habitat, et le projet de la création d'un nouvel habitat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote, et fait constater au président qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la mairie.

Le vote ayant donné le résultat suivant :

Votants : 27

Nul : 1

Blanc : 1

Exprimés : 25

Jean-Yves BILLON = 25 voix

Monsieur BILLON Jean-Yves est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur BILLON Jean-Yves remercie les élus pour son élection.

Détermination du nombre d'adjoints

Denis TESSON demande la parole et souhaite bon vent aux nouveaux élus. Il remercie Monsieur le Maire pour sa confiance en tant que 1er adjoint durant toutes ces années. Il est temps pour lui de transmettre cette fonction, qui aura été très riche pour lui. Denis TESSON souligne la chance qu'ont les belvérits d'avoir Jean-Yves BILLON comme Maire, tous les jours de l'année, et sa grande bienveillance envers les agents, les élus et les citoyens. Denis TESSON souhaite une belle réussite à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de créer 7 postes d'adjoint, dont les secteurs de délégations seraient les suivants :

- 1^{er} adjoint : Vie associative et sportive - Animations
- 2^e adjoint : Voirie - Réseaux - STEP
- 3^e adjoint : Urbanisme - Habitat
- 4^e adjoint : Environnement - Marais - Mer - Protection du territoire - Patrimoine
- 5^e adjoint : Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse
- 6^e adjoint : Développement économique - Tourisme
- 7^e adjoint : Affaires sociales - CCAS

Élection des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire constate que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Le vote ayant donné le résultat suivant :

Votants : 27
Blancs : 0
Exprimés : 27

Liste d'adjoints conduite par Mme BRIÉE Sophie = 27 voix

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme BRIÉE Sophie.

Indemnités de fonction du Maire

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Madame BRIÉE Sophie informe l'assemblée qu'il convient de voter les indemnités de fonction pour le Maire en application des dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24 du CGCT.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de verser au Maire une indemnité calculée sur la base de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique avec un taux, pour la strate démographique de 3 500 à 9 999 habitants, de 58,3 %.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer au Maire l'indemnité de fonction au taux de 54 % à compter du 21 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer les indemnités du Maire à compter du 21 mars 2026 tel que suit :

**Indemnité de 54 % de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.*

Indemnités de fonction des adjoints

BRIÉE Sophie, ANDRE Peter, KARPOFF Béatrice, RETUREAU Pascal, POTIER Alizée, SANCHEZ Michel et ROUSSEAU Danièle sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter les indemnités de fonction pour les adjoints au Maire en application des dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24 du CGCT.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de verser aux adjoints au Maire une indemnité calculée sur la base de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique avec un taux, pour la strate démographique de 3 500 à 9 999 habitants, de 23,32 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les indemnités au taux de 20 % à compter du 21 mars 2026.

M. BÉHAR Nicolas demande pourquoi les taux votés pour les indemnités du Maire et des adjoints sont inférieurs aux taux maximum possible. Monsieur le Maire répond que c'est pour pouvoir attribuer des indemnités à des conseillers délégués dans le cadre de l'enveloppe globale possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer les indemnités aux adjoints au Maire à compter du 21 mars 2026 tel que suit :

**Indemnité de 20 % de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.*

Indemnités de fonction des conseillers délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il envisage de mettre en place par arrêté des délégations de fonction et de signature pour les domaines suivants : Vie associative et sportive / Marchés hebdomadaires / Communication / Culture / Animations / Bâtiments communaux / Gestion du cimetière / Bibliothèque - Ludothèque.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.2123-24-1 du CGCT prévoit la possibilité pour le conseil municipal d'attribuer une indemnité aux conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions calculée sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique avec un taux, pour la strate démographique de moins de 100 000 habitants, de 6 %.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer aux conseillers municipaux concernés une indemnité au taux de 6 % de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer les indemnités des conseillers délégués tel que suit :

**Indemnité de 6 % de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.*

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture et remise de la charte de l'élu local

Prochaine réunion

M. le Maire signale qu'il y a de nombreux démarches à domicile en ce moment. Après renseignement auprès de la Gendarmerie Nationale, la mairie ne peut pas interdire le démarchage mais elle peut l'encadrer par arrêté en imposant des horaires définis par jour, en l'interdisant sur certains lieux sensibles (marchés, abords d'écoles...) et obligeant les sociétés à se déclarer auprès de la mairie avec le démarchage.

Rappel de ne jamais laisser entrer un démarcheur. Rappel aussi du délai de rétractation qui est de 14 jours. Il est conseillé de demander un devis pour laisser passer un temps de réflexion et demander un contrat écrit avec mentions obligatoires.

Laurent DENIS demande qu'un rappel de ces vigilances soit fait dans l'Aluette et sur le site internet de la commune.

Anciennes Halles

M. le Maire informe des travaux de rénovation des anciennes Halles métalliques à compter du 23 mars 2026.

Date du prochain Conseil Municipal

M. le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 19h30.

Vélo Belvérian - Coupe de France

Valérie THIBAUD relaye la demande du vélo Belvérian qui recherche 8 couchages pour l'organisation de la Coupe de France du 15 au 17 mai 2026.

Conseil Municipal

Extraits de la séance du 7 avril 2026

Absent ayant donné pouvoir : M. TESSON Denis à Mme ROUSSEAU Danièle

Absente excusée : Mme THIBAUD Valérie

Absentes : Mme FRADET Annabelle, Mme BOUCARD BONNIN Aurélie

Vote des taux

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 44,79%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 45,59%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) : 17,35%

Monsieur le Maire rappelle également que le vote du taux de la taxe d'habitation est lié au taux de taxe foncière ou au taux moyen pondéré des taxes foncières, il ne peut donc augmenter plus ou diminuer moins.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état fiscal indiquant l'évolution des bases à partir desquelles sont calculées les taxes vient d'être transmis par les services fiscaux.

Il précise que les bases prévisionnelles 2026 varient de +2.22% pour la taxe foncière bâti, de -4.71% pour la taxe foncière non bâti et de -8.35% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi et selon ces bases revalorisées, le produit fiscal attendu pour 2026 (hors contribution FNGIR et hors allocations compensatrices) est estimé à 3 255 886€.

Monsieur le Maire explique que le budget primitif 2026, dans son volet dépenses de fonctionnement comme d'investissement, est la traduction des niveaux de services et d'équipements proposés à la population Belvérianne.

Compte tenu des conditions de réalisation de l'équilibre budgétaire telles qu'elles résultent du budget primitif 2026, adopté par délibération du conseil municipal en date du 23 février 2026, il est proposé pour 2026 une augmentation de 3% des taux d'imposition pour les taxes de foncier bâti, de foncier non bâti et d'habitation sur les résidences secondaires,

afin de porter le produit fiscal attendu pour 2026 à 3 342 979€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer les taux comme suit pour 2026 :
 - > *Taxe foncière bâti* : 46,14%
 - > *Taxe foncière non bâti* : 46,96%
 - > *Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires* : 17,87%

Délégation du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes pour la durée du mandat :

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,*
- 2- De procéder, dans les limites des sommes inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,*
- 3- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
- 4- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,*
- 5- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,*
- 6- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,*
- 7- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,*
- 8- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,*

9- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

10- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

11- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

12- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

13- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

14- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,

15- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

16- De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

17- De réaliser les lignes de trésorerie pour un montant de 500 000 € par an,

18- D'exercer, au nom de la commune et dans le périmètre fixé par délibération du conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme,

19- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme,

20- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour des projets n'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher strictement supérieure à 1 000 m².

CCAS - Élection des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend outre le Maire, président, en nombre égal des conseillers municipaux et des représentants de diverses associations nommés par le Maire.

Ainsi, il convient de fixer le nombre de délégués représentants le conseil municipal sans que ce nombre ne puisse dépasser huit.

Monsieur le Maire propose de fixer ce nombre à 7 et de procéder à leur élection qui doit se dérouler à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le nombre de représentant au sein du Centre Communal d'Action Sociale à 7.

Une liste de 7 noms est présentée.

Le vote à bulletin secret ayant donné le résultat suivant : Votants : 24 ; Abstention : 0 ; Exprimés : 24

Liste portée par Danièle ROUSSEAU = 24 voix

En conséquence, Danièle ROUSSEAU, Jean-Michel BOULÈGUE, Laurence FLEURY, Denis TESSON, Françoise BODIN, Fabienne DOUX, Valérie THIBAUD sont élus délégués de la commune de Beauvoir sur Mer au Centre Communal d'Action Sociale de Beauvoir sur Mer.

- Précise que Monsieur le Maire devra désigner 7 Membres du conseil d'administration représentants de diverses associations.

SIVU Gendarmerie de Beauvoir sur Mer - Élection des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des statuts du SIVU Gendarmerie, il convient de procéder à l'élection de 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (24 votants) ayant donné le résultat suivant : BILLON Jean-Yves, POTIER Alizée, LELIÈVRE Hervé, GRIÈRE Johann, DOUX Fabienne et SANCHEZ Michel sont élus délégués titulaires de la commune de Beauvoir sur Mer pour siéger au comité syndical du SIVU GENDARMERIE.

En conséquence, BODIN Françoise, et BOULÈGUE Jean-Michel sont élus délégués suppléants.

VENDEE EXPANSION - SPL - Désignation des représentants

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer, est actionnaire de

la Société Anonyme Publique Locale « VENDEE EXPANSION - SPL » (société immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON nous le numéro 788 779 502).

La société « VENDEE EXPANSION - SPL » a pour objet l'accompagnement exclusif de ses collectivités locales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). À ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- 1- la réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,*
- 2- la réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...),*
- 3- et de toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.*

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentants les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Beauvoir sur Mer ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la commune de Beauvoir sur Mer a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

À la suite des élections municipales, il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la commune de Beauvoir sur Mer à l'Assemblée spéciale et à la désignation du représentant de la commune de Beauvoir sur Mer à l'Assemblée générale de la société « VENDEE EXPANSION - SPL ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner Michel SANCHEZ pour assurer la représentation de la commune de Beauvoir sur Mer au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale « VENDEE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité à l'assemblée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- De désigner Peter ANDRÉ pour assurer la représentation de la commune de Beauvoir sur Mer au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDEE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité à l'assemblée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Hôpital local Les Mathurins – Élection des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales, il convient de procéder à l'élection de deux délégués du conseil municipal de Beauvoir sur Mer pour siéger au conseil d'administration de l'Hôpital local Les Mathurins.

Le conseil d'administration de l'Hôpital local Les Mathurins comprend outre le Maire qui est membre de droit, deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (24 votants) ayant donné le résultat suivant : Danièle ROUSSEAU et Françoise BODIN sont élues déléguées de la commune de Beauvoir sur Mer pour siéger au conseil d'administration de l'Hôpital local Les Mathurins.

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV) – Élection des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des statuts du SyDEV, il convient de procéder à l'élection de deux délégués (un titulaire et un suppléant) du conseil municipal de Beauvoir sur Mer pour siéger avec voix délibérative au Comité Territorial de l'Énergie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (24 votants) ayant donné le résultat suivant : Peter ANDRÉ est élu délégué titulaire et Jean-Michel BOULÈGUE est élu délégué suppléant pour représenter la commune de Beauvoir sur Mer au Comité Territorial de l'Énergie.

Conseil portuaire du Port du Pont Neuf – Désignation des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune auprès du conseil portuaire du Pont Neuf.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (24 votants) ayant donné le résultat suivant : Peter ANDRÉ est élu membre titulaire et Jean-Yves BILLON est élu membre suppléant pour représenter la commune de Beauvoir sur Mer au sein du conseil portuaire du Pont Neuf.

Conseil portuaire des ports de la baie de Bourgneuf – Désignation des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune auprès du conseil portuaire des ports de la baie de Bourgneuf.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (24 votants) ayant donné le résultat suivant : Jean-Yves BILLON est élu membre titulaire, et Peter ANDRÉ est élu membre suppléant pour représenter la commune de Beauvoir sur Mer au sein du conseil portuaire des ports de la baie de Bourgneuf.

ESNOV – Désignation d'un délégué

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès de l'association ESNOV.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association ESNOV a pour but de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (24 votants) ayant donné le résultat suivant : Danièle ROUSSEAU est élue déléguée auprès de l'association ESNOV pour représenter la commune de Beauvoir sur Mer.

ASSOLI – Désignation des représentants

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a adhéré à l'Association Socioculturelle et de Liens Intergénérationnelles (ASSOLI), dont le siège social est fixé au 7 rue Saint Nicolas à Beauvoir sur Mer, par délibération n° 15/2019 du 18 février 2019.

Selon les statuts de l'association, la commune est membre de droit de cette dernière, ce qui la dispense du versement de toute cotisation, et y est représentée par 3 membres au sein de l'assemblée générale : le Maire, membre d'honneur et 2 représentants désignés par le conseil municipal (1 titulaire et 1 suppléant).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner deux représentants de la commune auprès de l'ASSOLI.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (24 votants) ayant donné le résultat suivant : Alizée POTIER est élue déléguée titulaire et Fabienne DOUX est élue déléguée suppléante pour représenter la commune de Beauvoir sur Mer au sein de l'ASSOLI.

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation et à promouvoir l'esprit de défense. Il a pour rôle d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il est à ce titre, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de désigner Corentin LEPINE comme correspondant défense pour la commune de Beauvoir sur Mer.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Syndicat Mixte e-Collectivités – Élection d'un représentant

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le syndicat mixte e-Collectivités, auquel la commune de Beauvoir sur Mer a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune de Beauvoir sur Mer afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'élire Jean-Michel BOULÈGUE représentant de la commune de Beauvoir sur Mer pour procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Comité de pilotage Natura 2000 – Désignation de deux représentants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer est membre du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais Breton de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts ».

Il convient d'élire deux représentants (un titulaire et un suppléant) qui auront un droit de vote au Comité de pilotage Natura 2000.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (24 votants) ayant donné le résultat suivant : Pascal RETUREAU est élu représentant titulaire, et Pascal BOURDIN est élu représentant suppléant pour représenter la commune de Beauvoir sur Mer au Comité de pilotage Natura 2000.

Commissions municipales – Composition

Monsieur le Maire propose de créer les commissions municipales.

Il est précisé que l'ensemble des commissions sont présidées par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de créer les commissions municipales telles que suit :

COMMISSION	MEMBRES
Affaires sociales Adjointe référente : ROUSSEAU Danièle	Jean-Michel BOULÈGUE, Laurence FLEURY, Denis TESSON, Françoise BODIN, Fabienne DOUX, Valérie THIBAUD
Urbanisme, Habitat Adjointe référente : KARPOFF Béatrice	Peter ANDRÉ, Michel SANCHEZ, Sophie BRIÉE, Laurence FLEURY, Danièle ROUSSEAU, Denis TESSON
Affaires scolaires et Jeunesse Adjointe référente : POTIER Alizée	Valérie BURGAUD, Ophélie THOMAZEAU, Nicolas BÉHAR, Sandrine POUTHÉ
Conseil Municipal des Enfants Adjointe référente : POTIER Alizée	Sophie BRIÉE, Sandrine POUTHÉ, Pascal BOURDIN, Ludovic DEMORGNY, Sylvain OLIVEIRA
Voirie, Espaces Verts, Réseaux, STEP Adjoint référent : ANDRÉ Peter	Yohann GRIÈRE, Jean-Michel BOULÈGUE, Corentin LÉPINE, Nicolas BÉHAR, Françoise BODIN, Sandrine POUTHÉ, Michel SANCHEZ
Développement économique, Tourisme Adjoint référent : SANCHEZ Michel	Pascal BOURDIN, Sylvain OLIVEIRA, Peter ANDRÉ, Emmanuel GUILLOIS, Béatrice KARPOFF, Danièle ROUSSEAU, Laurence FLEURY
Protection du territoire, Marais, Mer Adjoint référent : RETUREAU Pascal	Jean-Michel BOULÈGUE, Ophélie THOMAZEAU, Béatrice KARPOFF, Peter ANDRÉ, Sandrine POUTHÉ, Hervé LELIÈVRE
Développement durable, Citoyenne, Patrimoine Adjoint référent : RETUREAU Pascal	Sandrine POUTHÉ, Ludovic DEMORGNY, Yohann GRIÈRE, Nicolas BÉHAR, Denis TESSON, Aurélie BOUCARD BONNIN
Animations, Culture, Communication Adjointe référente : BRIÉE Sophie	Sylvain OLIVEIRA, Fabienne DOUX, Ludovic DEMORGNY, Jean-Michel BOULÈGUE, Hervé LELIÈVRE, Valérie BURGAUD, Ophélie THOMAZEAU
Bibliothèque, Ludothèque Adjointe référente : DOUX Fabienne	Alizée POTIER, Sophie BRIÉE, Ludovic DEMORGNY
Sport, Vie associative Adjointe référente : BRIÉE Sophie	Valérie THIBAUD, Valérie BURGAUD, Pascal BOURDIN, Fabienne DOUX, Ludovic DEMORGNY, Denis TESSON, Annabelle FRADET
Bâtiments communaux Adjoint référent : TESSON Denis	Sophie BRIÉE, Jean-Michel BOULÈGUE, Béatrice KARPOFF, Michel SANCHEZ
Restaurant scolaire Adjoint référent : RETUREAU Pascal	Françoise BODIN, Sandrine POUTHÉ, Fabienne DOUX, Valérie BURGAUD, Alizée POTIER, Aurélie BOUCARD BONNIN

Droit à la formation des élus municipaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Il convient de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Monsieur le Maire précise que seules peuvent donner lieu à une prise en charge par la commune, les formations dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, et que les formations choisies doivent être en adéquation avec les fonctions de l'élu.

Monsieur le Maire propose d'inscrire 3 000 € au budget pour la formation des élus, avec les orientations suivantes : les fondamentaux de l'action publique locale, l'environnement institutionnel, et la conduite de projets.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis la loi du 27 décembre 2019, l'ensemble des communes sont dans l'obligation d'organiser une formation au profit de leurs élus titulaires d'une délégation au cours de la première année de mandat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'inscrire 3 000 € au budget pour la formation des élus, avec les orientations suivantes : les fondamentaux de l'action publique locale, l'environnement institutionnel, et la conduite de projets.

ASSOLI – Subventions 2026

Nicolas BÉHAR, Ludovic DEMORGNY et Danièle ROUSSEAU sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 74/2022 du 24 octobre 2022, elle a approuvé la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec l'ASSOLI pour la période 2023-2026.

Il convient à présent de procéder, pour l'année 2026, à l'attribution des subventions prévues dans ladite convention, signée le 28 octobre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de verser à l'ASSOLI au titre de l'année 2026 :
 > 51 472 € au titre du reversement de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la commune,
 > 40 000 € au titre de ses activités Centre de loisirs – Jeunesse
 > 24 000 € au titre de ses activités périscolaires.

- Décide de verser à l'ASSOLI une régularisation de la subvention pour le périscolaire au titre de l'année 2025 d'un montant de 2 441,14 € et une régularisation de la subvention pour le fonctionnement général du

Centre de loisir – Jeunesse au titre de l'année 2025 d'un montant de 17 126,84 €

- Décide de verser à l'ASSOLI une subvention de 3 000 € pour l'Espace de Vie Sociale au titre de l'année 2026.

Comité d'Organisation du Vélo Belvérian – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité d'Organisation du Vélo Belvérian a été retenu par les instances fédérales pour accueillir les 3^{ème} et 4^{ème} manches de la Coupe de France U17 des Départements qui aura lieu à Beauvoir sur Mer les 16 et 17 mai prochains.

Cette compétition mise en place par la Fédération Française de Cyclisme vise à former, détecter et sélectionner les jeunes talents du cyclisme en France.

15 Comités Départementaux sont attendus en terres belvérianes pour faire évoluer plus de 150 concurrents sur les parcours du Nord-Ouest Vendée répartis en 4 épreuves.

La tenue de cet évènement sportif durant le week-end touristique de l'Ascension permettra de mettre en valeur le territoire vendéen autour de Challans Gois Communauté et devrait induire plus de 350 nuitées, traduisant des retombées économiques directes liées à la venue des équipes, des encadrants, des familles et des spectateurs.

Le Comité d'Organisation du Vélo Belvérian a établi un budget prévisionnel de dépenses s'élevant à 7 400 € et sollicite la Commune de Beauvoir sur Mer pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation de cette manifestation, en plus de leur subvention de fonctionnement annuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de verser au Comité d'Organisation du Vélo Belvérian une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation des 3^{ème} et 4^{ème} manches de la Coupe de France U17 des Départements qui aura lieu à Beauvoir sur Mer les 16 et 17 mai 2026.

57/2026 – Lotissement Le Nordet – Dénomination de la voie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer la voie qui sera créée dans le cadre de l'opération de construction de logements située au sein du Lotissement « Le Nordet » situé rue des Sauniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de dénommer la voie qui sera créée dans le cadre de l'opération de construction de logements située au sein du Lotissement « Le Nordet » situé rue des Sauniers : Rue du Nordet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements

- de la part de la famille BILLON suite au décès d'Arlette BILLON
 - de la part de la famille RENAUDIN suite au décès de Paulette PELLOQUIN

Inauguration de la Réserve Naturelle Régionale

M. le Maire annonce l'inauguration de la Réserve Naturelle Régionale le 9 juin 2026.

Date du prochain Conseil Municipal

M. le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra soit le 4 mai soit le 11 mai 2026.

La date sera fixée en fonction des délais de désignation des élus au sein des commissions intercommunales qui seraient demandés par Challans Gois Communauté.

Conseil Communautaire d'installation

M. le Maire annonce la date d'installation du Conseil Communautaire le 16 avril 2026 à 18h30.

Tournoi de foot

M. le Maire annonce qu'il y a eu un important tournoi de foot le samedi 4 avril 2026 avec mise à disposition de nombreux matériels par Challans Gois qu'il remercie pour ce prêt.

Invitation espace aquatique

M. le Maire relaye l'invitation de la réouverture de l'espace aquatique le samedi 11 avril 2026 à 9h.

Jurés d'assises 2027

M. le Maire tire au sort les jurés pour 2027
 - BATAILLE Sandrine, née le 17/08/1957
 - DURINDEL Marcel, né le 11/07/1949
 - RICHARD Dominique, née le 24/10/1985
 - MONNIER Sylvaine, née le 19/08/1973
 - LUBOWIEZKY Elizabeth, née le 04/01/2008
 - LANHOUET Chrystelle, née le 06/11/1963
 - ABRAM Paul, né le 12/08/1978
 - DANJOU Pascale, née le 16/03/1946
 - GAUVIRIT Philippe, né le 12/02/1957

Conférence

Sandrine POUTHÉ annonce une réunion d'information le 5 mai 2026 sur le parcours du migrant à Challans.

Chasse aux œufs

Sandrine POUTHÉ annonce la chasse aux œufs organisée par le Secours Populaire le 26 avril 2026 au Parc du Cornoir.

Conseil Municipal

Extraits de la séance du 11 mai 2026

Absents ayant donné pouvoir : Mme ROUSSEAU Danièle à M. TESSON Denis, Mme FRADET Annabelle à Mme BRIÉE Sophie, Mme BURGAUD Valérie à M. OLIVEIRA Sylvain, Mme POUTHÉ Sandrine à M. RETUREAU Pascal, Mme THOMAZEAU Ophélie à M. GUILLOIS Emmanuel, Mme BOUCARD BONNIN Aurélie à Mme KARPOFF Béatrice

Absente excusée : Mme FLEURY Laurence

Subventions associations 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 et précise que les demandes de subvention ont été étudiées par la Commission Finances lors de sa séance du 4 mai 2026.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux ayant un intérêt quelconque avec une ou plusieurs des associations concernées par la présente délibération à ne pas prendre part au vote la ou les concernant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Nom de l'association	Propositions 2026
CCAS	12 000 €

M. BOULÈGUE Jean-Michel sort de la salle et ne prend pas part au vote :

Les Amis du Gois	1 100 €
------------------	---------

Mme BRIÉE Sophie sort de la salle et ne prend pas part au vote :

Association sportive et culturelle de Beauvoir sur Mer (ASCB)	3 000 €
---	---------

M. OLIVEIRA Sylvain sort de la salle et ne prend pas part au vote :

Le Parlange	600 €
-------------	-------

L'Océane twirling	3 500 €
USM Football	1 200 €
École de Musique	4 000 €
Beauvoir Judo Club	3 500 €
Tennis club Belvérian	2 000 €
Le Vélo Belvérian	1 500 €
Orchestre d'Harmonie	1 500 €
Shoto Karaté	1 000 €
Les Archers du Pays du Gois	1 000 €
Bénévoles Beauvoir sur Mer	300 €

L'Outil en Main	500 €
Association Communale de Chasse	500 €
Amicale des sapeurs-pompiers	500 €
Société nationale d'entraide de la médaille militaire	150 €
Aikido France Kumano	1 000 €
Ecuries Kalypso Team	500 €
OGEC de St Gervais	670 €
Coopérative scolaire maternelle – Indemnité de direction	100 €
Coopérative scolaire maternelle – Projet d'école	3 000 €
Coopérative scolaire élémentaire – Projet d'école	3 000 €
MFR St Gilles de Croix de Vie	200 €
MFR Mortagne au Perche	100 €
MFR-IFACOM La Ferrière	200 €
CFA-MFR Pointel	100 €
MFR-CFA Venansault	100 €
BTP-CFA Vendée	600 €
Pompiers humanitaires GSCF	200 €
Solidarité Paysans 85	100 €

Indemnité de gardiennage Église 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, du fait de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, l'église Saint-Philbert, dont la commune est propriétaire, est mise à disposition de la Paroisse Saint-Jean-de-Monts, qui en assure la garde.

Cette charge implique des frais d'entretien et de conservation de l'édifice, auxquels la commune peut et souhaite participer.

À cette fin, chaque année, le Préfet de la Vendée informe les communes du plafond indemnitaire applicable. Au vu de sa lettre-circulaire du 13 octobre 2023, qui reste applicable, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder, pour 2026 une indemnité annuelle de 126,91 € à la Paroisse Saint-Jean-de-Monts au titre du gardiennage de l'église Saint-Philbert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– Décide à l'unanimité d'accorder, pour 2026 une indemnité annuelle de 126,91 € à la Paroisse Saint-Jean-de-Monts au titre du gardiennage de l'église Saint-Philbert.

Acquisitions des parcelles AS n°355, 277, 242, 317, 316, 341, 342 – Bas-côté du Chemin de la Grande Filée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les parcelles cadastrées section AS n°355, située 10 Chemin de la Grande Filée, d'une superficie totale de 148 m² ; section AS n°277, située 12 Chemin de la Grande Filée, d'une superficie totale de 89 m² ; section AS n°242, située 14 B Chemin de la Grande Filée, d'une superficie totale de 152 m² ; section AS n°317, d'une superficie totale de 40 m² et n°316, d'une superficie totale de 26 m², situées 18 Chemin de la Grande Filée ; section AS n°341, située 18 Chemin de la Grande Filée, d'une superficie totale de 19 m² et section AS n°342, située 20 Chemin de la Grande Filée, d'une superficie totale de 138 m² ont pour emprise le bas-côté du Chemin de la Grande Filée.

Elles sont donc destinées à être incorporées au domaine public. Aussi, afin de régulariser la situation et de légitimer l'entretien du bas-côté par les services techniques municipaux, les propriétaires ont accepté la cession desdites parcelles à la commune de Beauvoir sur Mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– Décide à l'unanimité d'acquérir au prix de l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AS n°355, 277, 242, 317, 316, 341, 342.

Piste cyclable – Réfection de chemins – Demande de subventions au Département

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'itinéraire cyclable entre Beauvoir sur Mer et La Barre de Monts, les chemins du Murier et des Gourelières nécessitent des travaux de réfection.

Le montant de ces travaux s'élève à 53 202,50 € HT pour le chemin du Murier et à 33 259,50 € HT pour le chemin des Gourelières, soit un montant total de 86 462,00 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet de financements du Département par le biais d'une convention de subvention spécifique et/ou au titre du produit des amendes de police 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– Décide à l'unanimité de solliciter auprès du Département de la Vendée les aides mobilisables pour la réfection des chemins du Murier et des Gourelières situés sur l'itinéraire cyclable entre Beauvoir sur Mer et la Barre de Monts

Enquête publique pour l'extension d'une exploitation ostréicole sur le polder du Dain Bouin – Avis du Conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAS Marinove a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'extension d'une exploitation ostréicole sur le polder du Dain.

Ce projet est soumis à enquête publique, laquelle a lieu du 6 mai 2026 au 5 juin 2026 en mairie de Bouin.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– Émet un avis favorable au projet d'extension d'une exploitation ostréicole sur le polder du Dain de la SAS Marinove

VOTE : OUI : 25 ABSTENTION : 1

Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest Vendée (SCoT) – Modification n°1 – avis du Conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest Vendée (SCoT), a acté le projet de modification n°1 du SCoT lors de la séance du comité syndical du 3 mars 2026. La modification du SCoT porte sur les objets suivants :

– *L'intégration des obligations de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, à savoir un objectif territorialisé à l'échelle du SCoT de la trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. En l'absence d'intégration de cet objectif dans le SRADDET Pays de la Loire, le SCoT doit observer une réduction de 50% de la consommation de ses espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la décennie précédente pour la première tranche de dix ans (2021-2031).*

– *Des modifications du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), partie constitutive du Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT. Ces modifications portent à la fois sur l'amélioration de la lisibilité et de l'application du document, et sur l'ajustement de règles sur les implantations commerciales.*

– *Des modifications des secteurs d'urbanisation des communes littorales introduits par la « loi ELAN », notamment des « agglomérations » et des « villages », et l'introduction de « secteurs déjà urbanisés ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– Émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de modification n°1 du SCoT porté par le Syndicat Mixte Marais Bocage Océan

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les principales dispositions contenues dans ce projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales, ou encore les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– Adopte à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal joint à la présente délibération.

Commission d'Appel d'Offres – Élection des membres

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres comprend, lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de 3 500 habitants, le Maire ou son représentant, président, et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer à main levée.

Le vote (26 votants) ayant donné le résultat suivant :

Mme BRIÉE Sophie, M. ANDRÉ Peter, Mme KARPOFF Béatrice, M. SANCHEZ Michel et M. TESSON Denis sont élus en tant que membres titulaires.

Mme POTIER Alizée, M. BOURDIN Pascal, M. BOULÈGUE Jean-Michel, Mme ROUSSEAU Danièle et M. RETUREAU Pascal sont élus en tant que membres suppléants.

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le Maire précise que la commission communale des impôts directs est composée du Maire et de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

Il convient d'adresser à la Direction générale des finances publiques une liste de trente-deux noms (huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants en double), sur laquelle la Direction générale des finances se basera pour désigner les commissaires.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de proposer à la Direction générale des finances publiques les personnes ci-après pour faire partie de la commission communale des impôts directs :

Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
TESSON Denis	GRIERE Yohann
FRADET Annabelle	GUILLOIS Emmanuel
ROUSSEAU Danièle	MICHEL Sophie
ANDRE Peter	LEROY Luc
DOUX Fabienne	BILLON Gérard
BOURDIN Pascal	OLIVEIRA Sylvain
FLEURY Laurence	KARPOFF Béatrice
BOULEGUE Jean-Michel	PUAULT Thomas
BAUD Michel	LEMAIRE Julien
THEVENON Michel	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	
SERENNE Jérémy	BRIEE Sophie
BURGAUD André	GRONDIN Bertrand
BESSAU Stéphane	RETUREAU Pascal
DUPONT Marie-Josée	SANCHEZ Michel
HARDOUIN Joël	BODIN Françoise
ABRAHAM Paul	
POUTHE Sandrine	
BLANCHARD Isabelle	

Tableau des effectifs – Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Dans la perspective de la saison estivale 2026, il est proposé de créer 5 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet pour un mois, lesquels seront répartis entre les mois de juillet et août 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de créer 5 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet pour un mois, lesquels seront répartis entre les mois de juillet et août 2026.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Élections sénatoriales le 27 septembre 2026

M. le Maire annonce qu'un conseil municipal aura lieu le 5 juin 2026 pour désigner les délégués qui vont élire les sénateurs.

Commissions de Challans Gois Communauté

M. le Maire informe que des élus de Beauvoir sur Mer peuvent faire partie des commissions de Challans Gois Communauté. La liste est présentée aux membres du Conseil Municipal pour compléter les postes de titulaires et suppléants à pourvoir.

Casse automobile

Jean-Michel BOULÈGUE demande si la casse va rouvrir.

M. le Maire ne sait pas s'il y aura un repreneur.

Sol de la Halte à vélo

Pascal BOURDIN demande le passage d'un nettoyeur haute pression au niveau du sol de la halte à vélo car c'est très sale.

Restaurant Les Jardins du Gois

Françoise BODIN demande où en est l'ouverture des Jardins du Gois.

M. le Maire répond que pour l'instant le restaurant ne peut pas ouvrir car les travaux réalisés ne sont pas conformes au permis de construire. Le restaurateur doit déposer un permis modificatif avant d'ouvrir qui devra être validé par la Commission Départementale d'Accessibilité et de Sécurité.

Camion vert en sortie de la commune

Françoise BODIN remarque que le camion vert en sortie de Beauvoir sur Mer, route de Fromentine, a été bien camouflé en sortie de Beauvoir sur Mer mais dans le sens Fromentine vers Beauvoir sur Mer le camion est encore bien visible de la route.

État civil

jusqu'au 30 juin 2026

Naissances

Le 27/03/2026 : Louis TESSIER SERENNE de Guillaume TESSIER et Anaïs SERENNE

Le 9/04/2026 : Raphaëlle ROCK de Gaylord ROCK et Camille RABALLAND

Le 17/05/2026 : Amalya BATARD de Patrice BATARD et Johanna HEÏSSAT

Le 31/05/2026 : Aaron VAIRÉ de Mathéo VAIRÉ et Valentine LENGLIN

Mariage

Le 13/06/2026 : Florent MICHAUD et Valérie BURGAUD

Le 17/06/2026 : Bruno MASSON et Marie GÉAN

Le 27/06/2026 : Jean-François BROSSARD et Véronique CHARRIER

Décès

Le 4/04/2026 : Jeanne LEGALL, 83 ans

Le 8/04/2026 : Daniel SELIG, 72 ans

Le 10/04/2026 : Daniel VOISIN, 76 ans

Le 16/04/2026 : Pascal PERSON, 62 ans

Le 22/04/2026 : René LEROY, 74 ans

Le 23/04/2026 : Jean-Pierre PELLETIER, 71 ans

Le 28/04/2026 : Andrée GRANDPRÉ, 93 ans

Le 15/05/2026 : Janine FRERE, 91 ans

Le 16/05/2026 : Jeanne PADIOLLEAU veuve GAUTIER, 86 ans

Le 18/05/2026 : Gilles FOUASSON, 73 ans

Le 20/05/2026 : Andrée BILLET veuve FRADET, 100 ans

Le 25/05/2026 : Gérard GELAY, 84 ans

Le 25/05/2026 : Christian CERVERA, 68 ans

Le 4/06/2026 : Irène MARCHAND veuve DRONET, 87 ans

Le 4/06/2026 : Christian RETIÈRE, 77 ans

Le 11/06/2026 : Marie-France LESUEUR veuve LEROY, 75 ans

Le 16/06/2026 : Renée DUBOIS veuve DUJARDIN, 91 ans

Le 26/06/2026 : Josette VEBER veuve LACORNE, 83 ans

Urbanisme

jusqu'au 30 juin 2026



Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

15/04 - GABORIT Sébastien
80 bis Chemin de la Chèvre
Piscine

22/05 - JOLY François
37 C Chemin du Puits Neuf
Annexe

02/06 - ROOSE Thierry et Evelyne
5 rue des Magnolias
Extension



Permis de construire

09/04 - DUCEPT Nadia et Damien
3 Impasse d'Ampennum
Maison individuelle

17/04 - DRAPEAU Emeric et Sherley
18 rue Jean-Claude MOUILLEAU
Garage

19/05 - VANHOUTTE Dominique et
ESTEVE Paula
9 rue des Amandiers
Maison individuelle

14/04 - PONTOIZEAU Didier et
Jérémy
2 A rue de la Baudrie
Maison individuelle

04/05 - FISTRIC Sasa et Katherine
3 rue des Amandiers
Maison individuelle

26/05 - LAGARDERE Isabelle
22 rue du Petit Train
Maison individuelle

14/04 - PONTOIZEAU Didier et Fabien
2 B rue de la Baudrie
Maison individuelle

12/05 - ERCEAU Bernard et Maryse
33 C et 33 D rue de la Roche
Maisons individuelles

27/05 - QUINTARD Didier et DETREZ
Valérie
34 A Chemin de la Chèvre
Transformation d'un garage plus
extension

Ça s'est passé...

Balade fleurie - 30 mai

La commission citoyenne de la Mairie a proposé une nouvelle sortie nature, placée sous le signe de la découverte et du partage autour du label « Ville fleurie ».

La vingtaine de participants a emprunté un parcours soigneusement conçu par Vincent THIBAUD, responsable du service Espaces Verts de la commune.

Cette promenade a permis d'explorer la flore urbaine et de mieux comprendre les méthodes de gestion et d'entretien mises en place sur la commune.

Les retours ont été unanimement positifs. Les participants ont particulièrement apprécié les nombreuses anecdotes et les conseils pratiques partagés par Vincent, véritable passionné d'horticulture.

Nouveauté cette année, **un volet ornithologique est venu enrichir cette sortie nature avec la participation d'Éloïse PERRUDIN**, chargée de gestion de la Réserve naturelle régionale du Marais du Bout de Sac. Elle a présenté plusieurs espèces d'oiseaux présentes sur la commune et partagé de nombreuses anecdotes à leur sujet.



En haut : le Pot'à Fleurs situé au sein du Parc du Cornoir. En bas : un nichoir installé en ville.

Animation Yolé sous les Halles - 28 mai

À l'occasion de l'événement « Mai à Vélo », organisé par la communauté de communes, Challans Gois Communauté a tenu un stand sous les Anciennes Halles, à proximité du marché hebdomadaire.

Cette animation a permis de faire découvrir aux habitants les différents services de mobilité à vélo proposés sur le territoire.

Les visiteurs ont ainsi pu s'informer sur le service de location longue durée « Yolé Vélo », découvrir l'offre de parrainage, tester différents modèles de vélos, dont des vélos adaptés aux seniors et aux personnes à mobilité réduite proposés par FLEETA, ou encore bénéficier d'un diagnostic gratuit réalisé par CYCLES GUYON.

Un service gratuit de marquage Bicycode était également proposé afin de lutter contre le vol des vélos. Le Bicycode est un dispositif national d'identification qui repose sur un numéro unique enregistré dans un fichier sécurisé, facilitant ainsi la restitution des vélos retrouvés à leur propriétaire.



Quelques vélos proposés en location par le service Yolé de Challans Gois Communauté.

Ça s'est passé... [suite]

Inauguration de la Réserve Naturelle Régionale – 9 juin

L'inauguration officielle de la **Réserve Naturelle Régionale des Marais du Bout de Sac** s'est déroulée en présence de l'ensemble des partenaires ayant contribué à la création de cet espace de préservation écologique (Région des Pays de la Loire, Ligue pour la Protection des Oiseaux France et Vendée, Conservatoire du Littoral, Département de la Vendée...).

Ce moment convivial a permis de **rappeler le travail de fond mené depuis de nombreuses années pour aboutir à la mise en place de ce territoire protégé.**

L'événement s'est poursuivi par une présentation de la réserve et de ses missions par l'équipe en charge de sa gestion, qui a pris le temps de présenter quelques espèces qui y prospèrent.



Coupe de ruban et discours d'inauguration de la réserve naturelle régionale.

Commémoration du 18 juin

À l'occasion de la commémoration de l'Appel du 18 juin, les participants se sont réunis devant la Mairie, au pied du Monument aux Morts, afin de **rendre hommage à cet événement majeur de l'histoire de France.**

Le Maire, des élus de la commune ainsi que les associations locales d'anciens combattants et de mémoire, étaient présents pour honorer l'appel lancé par le Général de Gaulle en 1940, symbole de la Résistance française.



Cérémonie de commémoration du 18 juin.

Foulées du Gois – 20 juin

Événement sportif incontournable de la commune, les Foulées du Gois ont célébré leur 38^e édition. **Près de 3 000 coureurs amateurs et professionnels ont pris le départ**, encouragés par des milliers de spectateurs venus assister à cette journée exceptionnelle.

Cette course emblématique a une nouvelle fois rassemblé des participants venus de tous horizons pour relever le défi sur les pavés de cette route mythique. **Plus de 200 bénévoles étaient mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'événement.**

Au total, sept courses se sont succédées tout au long de la journée : une première épreuve à marée descendante, suivie des courses enfants (900 et 2 400 mètres), des épreuves masculines, féminines et adaptées, avant le grand final avec la légendaire Course des As contre la mer.



Les podiums de la Course des As :

FEMMES :

- 1- COUTANT Eva
00:14:46 (16,2 km/h)
- 2- CHAPELOTTE Valentine
00:15:05 (15,9 km/h)
- 3- BOXBERGER Ophélie
00:15:14 (15,7 km/h)

HOMMES :

- 1- NABILE Oussama
00:13:44 (17,4 km/h)
- 2- LOURADOUR Harry
00:13:50 (17,3 km/h)
- 3- HADOUT Mousaab
00:14:04 (17,0 km/h)

Goûter à la Musique – 17 juin

Le mercredi 17 juin, le **parc du Cornoir s'est transformé en scène musicale ombragée** à l'occasion d'une Fête de la Musique dédiée aux enfants de Beauvoir sur Mer et des communes voisines.

Malgré les fortes chaleurs, **les familles sont venues nombreuses profiter de ce concert spécialement imaginé pour le jeune public.**

Cette année, la Municipalité avait invité le trio du « **Rêve de Bouh !** », qui a présenté son spectacle « **Concert de Bouh !** ». Les jeunes spectateurs ont été entraînés dans un univers imaginaire peuplé de créatures farfelues.

Entre chansons, humour et énergie, **ce spectacle interactif a remporté un véritable succès auprès des enfants.**

À l'issue de la représentation, **un goûter convivial, préparé et offert par les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME), est venu clôturer ce bel après-midi dans une ambiance gourmande.**



En haut : Les trois musiciens du « Concert de Bouh ! » en train de jouer devant les enfants et familles.

En bas : Le Conseil Municipal des Enfants en train de préparer le goûter.

Fête de la Musique – 21 juin

Comme chaque année, la Municipalité a célébré la Fête de la Musique, le 21 juin, premier jour de l'été, donnant ainsi le coup d'envoi des animations estivales à Beauvoir sur Mer.

Cette édition s'est déroulée dans un contexte particulier, **marqué par de fortes chaleurs et un épisode de canicule ayant conduit la Préfecture de la Vendée à placer le département en vigilance rouge.** Cette situation exceptionnelle a notamment entraîné l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées.



Ambiance festive sous les anciennes Halles pour célébrer la Fête de la Musique.

Malgré ces conditions, **l'ambiance est restée festive sous les Halles**, où plusieurs groupes locaux et régionaux se sont succédé sur scène.

La soirée a débuté à 18h avec trois formations belvéroises. L'**Orchestre d'harmonie de Beauvoir sur Mer**, composé d'une quinzaine de musiciens, a ouvert les festivités en interprétant plusieurs morceaux appréciés du public. Les « **Accordéonistes du Gois** » ont ensuite proposé un répertoire mêlant airs d'hier et d'aujourd'hui. Enfin, les spectateurs ont découvert « **Belles voix sur Mer** », le nouvel ensemble vocal de l'École de Musique, composé de neuf chanteuses accompagnées de leur chef de chœur.

La scène a ensuite laissé place à trois autres formations : « **Duo Salta** », avec un répertoire de variété française et internationale, « **Relax Music Band** », groupe de huit chanteurs et musiciens aux sonorités funk et festives, puis « **West Coast Radiators** », qui a clôturé la soirée avec des reprises des grands classiques du blues.

À venir...

Spectacle de danse – 13 juillet

La compagnie challandaise « **Grain de sable** » vous donne rendez-vous sous les Halles à partir de 21h30 pour un **spectacle de danse gratuit**.

Les jeunes danseuses et danseurs de cette école vous inviteront à découvrir des univers variés, empreints de grâce et de poésie, à travers une représentation riche en émotions.



Bal du 14 juillet

Le bal du 14 juillet fait son grand retour sous les Halles, en centre-ville. Cette année, la Municipalité vous invite à faire un bond dans le passé avec un bal à l'ancienne, organisé de 19h à 23h.

Pour célébrer la fête nationale, un DJ accompagné d'un accordéoniste vous fera vivre une **soirée conviviale et dansante**, dans une ambiance festive aux airs d'autrefois.

Une buvette et un espace de restauration seront proposés sur place.



Brocantes – 14 juillet et 16 août

Les brocantes en centre-ville font leur retour cette année. Elles se tiendront comme habituellement en juillet et en août, le mardi 14 juillet et le dimanche 16 août, de 8h à 19h, sur la Grand Place ainsi qu'aux abords des anciennes Halles.

Ces rendez-vous seront l'occasion pour les visiteurs de chiner de nombreux objets et articles variés, dans une ambiance conviviale, propice aux découvertes pour les petits comme pour les grands.



Sorties en vélo – 19 juillet et 23 août

La commission citoyenne de la commune propose deux sorties à vélo en autonomie **les dimanches 19 juillet et 23 août**, pour rejoindre Le Port du Bec (en juillet) ainsi que Le Pont Neuf à La Barre-de-Monts (en août) en traversant le marais, tout en évitant en grande partie la route départementale.

Ces parcours sont l'occasion de (re)découvrir un itinéraire agréable et sécurisé au cœur des paysages naturels environnants.

Le rendez-vous est fixé à 9h30 sur le parking de la Petite Gare, à côté du Centre de Secours, pour un départ groupé. Le circuit en aller-retour représente environ 17 km.

Le port du gilet jaune et du casque est obligatoire. L'usage d'un VTT ou d'un VTC est fortement recommandé.



Soirées jeux – du 21 juillet au 11 août

Forte du succès des précédentes éditions, la Bibliothèque - Ludothèque « **Le 3** » renouvelle ses soirées jeux de l'été, tous les mardis du 21 juillet au 11 août, de 19h30 à 21h30.

L'équipe du « **3** » vous accueille pour partager des moments ludiques et conviviaux autour d'une large sélection de jeux, adaptés à tous les âges. Ces rendez-vous sont désormais bien ancrés dans l'été à Beauvoir sur Mer.

Ces soirées sont gratuites et ouvertes à tous, petits et grands (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte).

Programme des soirées :

Mardi 21 juillet - Jeux en bois surdimensionnés

Mardi 28 juillet - Jeux Voyage et Aventures

Mardi 4 août - Les cartes dans les jeux de société

Mardi 11 août - Jeux d'adresse



Ateliers des P'tits curieux – du 24 juillet au 14 août

La Bibliothèque - Ludothèque « **Le 3** » propose aux enfants de 5 à 8 ans quatre ateliers gratuits « Les P'tits curieux ».

Organisés tous les vendredis du 24 juillet au 14 août, de 10h30 à 11h30, ces ateliers ludiques inviteront les enfants à créer, expérimenter, fabriquer et apprendre tout en s'amusant, à travers des activités variées et adaptées à leur âge.

N'attendez pas pour vous inscrire, les places sont limitées (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte).

Programme des ateliers :

Vendredi 24 juillet - Tout ce qui vole : prêts au décollage ! (5-8 ans)

Vendredi 31 juillet - L'électricité statique : la magie invisible (5-8 ans)

Vendredi 7 août - Quand la Lune mange le Soleil ! (5-8 ans)

Vendredi 14 août - Expériences au jardin (4-8 ans)
rendez-vous au Pot' à Fleurs (Parc du Cornoir)



À venir... [suite]

Concerts de l'été – du 22 juillet au 12 août

Les Concerts de l'Été reviennent pour une nouvelle édition avec de nombreux artistes de talent. Désormais incontournables dans la vie culturelle de la commune, **ces soirées attirent chaque année un public toujours plus nombreux.**

Pour cette 16^e édition, quatre concerts seront proposés au cœur de l'été, confirmant le succès de ce rendez-vous estival apprécié de tous. Les concerts débuteront à 21h (ouverture des portes à 20h30).

Au fil des semaines, vous pourrez profiter d'une **programmation variée, mêlant différents univers musicaux et moments de partage dans une ambiance conviviale.**

Programme des concerts :

Mercredi 22 juillet – Axis (ensemble vocal)

Mercredi 29 juillet – Pan & Bayan (flûte de pan et accordéon)

Mercredi 5 août – Bia Lética solo (musique brésilienne)

Mercredi 12 août – Zamân Trio (musique orientale)



Bal du 15 août

Venez nombreux participer au traditionnel bal populaire du 15 août !

Organisée par la Municipalité, cette soirée se déroulera sous les Halles, **dans une ambiance festive et conviviale, propice aux retrouvailles et aux moments de partage.**

À partir de 20h et jusqu'à 1h, le DJ Micromusik vous fera danser sur des musiques pour tous les goûts, avec une piste de danse ouverte à tous.

Pour prolonger le plaisir, un espace de restauration sera à votre disposition : buvette, stand sucré et foodtruck permettront à chacun de se régaler sur place.



Forum des associations – 5 septembre

Vous cherchez une nouvelle activité pour la rentrée ? **Une trentaine d'associations sportives, culturelles, de loisirs et sociales de Beauvoir sur Mer et des environs** vous donnent rendez-vous à l'occasion du Forum des associations, le samedi 5 septembre, de 14h à 17h30, à la Salle omnisports.

Tout au long de l'après-midi, des démonstrations permettront de découvrir un aperçu des activités proposées.

Ce temps fort de la rentrée est l'occasion idéale pour rencontrer les bénévoles, poser vos questions, assister aux démonstrations et envisager une inscription pour l'année à venir.

La liste complète des associations présentes est consultable sur le site Internet de la Mairie.



Marché de producteurs et dîner – 26 juillet

L'association Bénévoles Beauvoir sur Mer vous donne rendez-vous le dimanche 26 juillet aux anciennes Halles pour son marché de producteurs locaux. **Vous pourrez y découvrir une sélection de produits du terroir,** proposés par des producteurs locaux, et échanger avec eux dans une ambiance chaleureuse.

La journée se poursuivra par un dîner accompagné d'animations musicales, pour partager un agréable moment de convivialité en famille ou entre amis.

Concours de peinture – 15 août

Le traditionnel concours de peinture organisé par la Municipalité fait son grand retour à l'occasion du 15 août.

Pour cette 26^e édition, **les peintres amateurs sont invités à laisser libre cours à leur créativité autour du thème « Patrimoine historique de Beauvoir sur Mer ».** Ce rendez-vous artistique est l'occasion de mettre en valeur les richesses patrimoniales de la commune à travers le regard des participants.

Deux catégories sont proposées : adultes (13 ans et plus) et enfants (12 ans et moins).

Les inscriptions se dérouleront en Mairie, de 8h30 à 10h. Les droits d'inscription sont fixés à 5€, intégralement reversés au CCAS, et sont gratuits pour les moins de 18 ans.

La proclamation des résultats aura lieu à 18h, à l'Ardoise Verte. Le règlement complet du concours est disponible sur le site Internet de la Mairie.

Accueil des nouveaux arrivants – 18 septembre

Vous vous êtes récemment installés à Beauvoir sur Mer ? La Municipalité vous invite à participer à la soirée d'accueil des nouveaux arrivants, le vendredi 18 septembre.

Ce moment convivial a pour objectif de vous faire découvrir votre nouvel environnement : sites naturels, patrimoine, associations, services et structures de la commune.

La soirée débutera par un mot d'accueil du Maire, suivi d'une visite guidée en autocar à travers la ville. Elle se poursuivra par une dégustation de produits locaux, favorisant les échanges entre élus et nouveaux habitants.

Une pochette d'accueil, regroupant des informations pratiques sur la commune, sera remise à chaque participant.

L'inscription est à effectuer à l'accueil de la Mairie (nombre de places limité).



À venir... [suite]

Découverte des circuits du Patrimoine – 20 septembre

À l'occasion du week-end des Journées européennes du Patrimoine, la commission « Environnement – Marais – Mer – Protection du territoire – Patrimoine » vous propose une découverte des circuits du patrimoine mis en place par la Municipalité.

Cette sortie permettra de (re)découvrir différents parcours valorisant l'histoire, les paysages et le patrimoine local de la commune.

Plus d'informations seront communiquées prochainement sur le site Internet de la Mairie.



Feu d'artifice – 19 septembre

Comme l'année dernière, la Municipalité vous donne rendez-vous sur le site exceptionnel du Gois pour un feu d'artifice (*sous réserve des autorisations*).

Ce mythique et emblématique site classé sera mis en valeur le temps d'une soirée par un spectacle pyrotechnique.

Un moment à ne pas manquer !

Quelques mesures sont à prendre en compte pour votre sécurité :

- En raison du stationnement limité sur site, privilégiez de venir en covoiturage (un parking sera prévu à l'entrée du Gois)
- Portez un gilet fluo haute visibilité pour vos déplacements le long de la chaussée (adultes et enfants)
- Munissez-vous d'une lampe torche.



Bike & Run du Pays du Gois – 8 novembre

La célèbre course belvédère, le Bike & Run du Pays du Gois fête ses 10 ans !

Cet épreuve, à l'initiative de la Municipalité de Beauvoir sur Mer, se tiendra le dimanche 8 novembre.

Ouvert aux enfants comme aux adultes, cet événement sportif invite les participants à relever un défi en binôme, alternant course à pied et vélo sur un parcours balisé.

Une belle occasion de **pratiquer une activité physique en duo, dans un esprit de partage et de bonne humeur.**

Les inscriptions sont dès à présent ouvertes sur le site Internet de la Mairie : www.mairie-beauvoirsurmer.fr



VOUS INFORME

// Cet été, faites le plein d'animations au « 3 »

Du 21 juillet au 14 août, la bibliothèque-ludothèque « Le 3 » s'anime et vous donne rendez-vous pour partager de nombreux temps forts.

Les P'tits Curieux : Chaque vendredi de 10h30 à 11h30, des ateliers gratuits sont proposés aux enfants de 5 à 8 ans. Au programme : créer, expérimenter, apprendre... tout en s'amusant !

Vendredi 24 juillet – Tout ce qui vole : prêts au décollage !

Les enfants vont explorer les secrets du vol et fabriquer leurs propres engins volants.

Vendredi 31 juillet – L'électricité statique : la magie invisible

Grâce à des expériences ludiques, les p'tits curieux vont apprivoiser cette énergie mystérieuse.

Vendredi 7 août – Quand la Lune mange le Soleil !

Le 12 août, le Soleil disparaîtra en plein jour ! Pour mieux comprendre cet événement exceptionnel, les p'tits curieux s'initieront à l'astronomie : planètes, étoiles, Lune...

Vendredi 14 août – Expériences au jardin (dès 4 ans)

Le jardin se transforme en laboratoire à ciel ouvert ! Terre, plantes, insectes... autant de sujets d'exploration pour mener des expériences et apprendre à observer la nature.

Soirées Jeux : Une idée de sortie pour cet été : pourquoi ne pas tenter les soirées jeux du mardi à la bibliothèque - ludothèque ? C'est gratuit, sans inscription, parfait pour une sortie décontractée et conviviale !

Mardi 21 juillet – Jeux en bois surdimensionnés (tout public)

Petits et grands sont attendus pour mesurer leur adresse et s'amuser tous ensemble lors de cette soirée « en grand ».

Mardi 28 juillet – Voyage – aventure (dès 8 ans)

Embarquez pour une soirée où chaque partie sera un nouveau voyage.

Mardi 4 août – Les cartes dans les jeux de société (dès 8 ans)

Véritables stars de la soirée, les cartes seront à l'honneur et se montreront sous toutes leurs formes.

Mardi 11 août – Jeux d'adresse (dès 6 ans)

La précision et l'agilité seront les maîtres-mots de ce dernier rendez-vous des soirées jeux estivales.

Renseignements / Inscriptions : 02 72 75 01 16 ou bibliotheque@mairie-beauvoirsurmer.fr

// Vivez l'expérience du doublage cinéma

Dans le cadre de l'opération départementale « Les Rendez-vous à la carte ».

Avez-vous déjà rêvé de prêter votre voix à un personnage de film, de série ou de dessin animé ?

Le temps d'un après-midi, plongez dans les coulisses d'un studio de doublage professionnel.

Cet atelier ludique et immersif vous fera découvrir les techniques du doublage telles qu'elles sont pratiquées dans les studios professionnels. Face au micro, vous vous mettrez dans la peau d'un personnage de série télé, de dessin animé ou de long métrage et percerez tous les secrets de cet art.

Encadré par un professionnel, l'atelier est conçu pour être accessible à tous. Il allie découverte technique et plaisir du jeu, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Infos pratiques :

Date : Samedi 1^{er} août

Horaires : 14h30 – 17h30

Lieu : Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 »

Tarif : Gratuit – Ouvert à tous à partir de 11 ans – Nombre de places limité

Renseignements / Inscriptions :
02 72 75 01 16 ou bibliotheque@mairie-beauvoirsurmer.fr

// Pause estivale

La Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » sera fermée au public du 15 au 30 août 2026.

Réouverture lundi 31 août à 10h. De nombreuses nouveautés vous attendront !



Les élus du Conseil Municipal des Enfants en actions

L'année du CME a été riche en actions. Voici un récapitulatif de leur année, en dates et en images.

10 octobre 2025 :



Élections des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants

17 octobre 2025 :



Première assemblée plénière...

6 décembre 2025 :



Préparation et distribution de viennoiseries pour le Téléthon



... et réalisation de la photo officielle



8 novembre 2025 :



Participation à la dictée solidaire pour l'association Valentin Haüy

5 janvier 2026 :



Participation à la cérémonie des Vœux du Maire

19 janvier 2026 :



Assemblée plénière pour voir l'avancée des projets et rencontre avec l'association du Don du Sang



1^{er} février 2026 :



Participation à la Fête du Jeu

27 février 2026 :

Participation à l'organisation de la collecte du Don du Sang

23 avril 2026 :

Préparation du Pot' à Fleurs et initiation à la permaculture

8 mai 2026 :



Cérémonie de commémoration

26 juin 2026 :



Chasse aux œufs solidaire avec le Secours Populaire



20 mai 2026 :



17 juin 2026 :



Préparation et distribution des collations aux enfants lors du Goûter à la Musique



Plantations et atelier apiculture au Pot' à Fleurs avec le service Espaces Verts communal



30 juin 2026 :

Dernière assemblée plénière et remise de diplômes du CME

Du nouveau chez les commerçants et artisans belvérons

Woody Menuiserie & Créations

Cette année, **Rudy PÉAUD** s'est lancé dans l'aventure entrepreneuriale en créant **Woody Menuiserie & Créations**, une entreprise spécialisée dans les travaux de menuiserie et d'agencement intérieur.

Titulaire d'un baccalauréat professionnel de technicien menuisier-agenceur et fort de plusieurs années d'expérience, il met aujourd'hui son savoir-faire au service des particuliers. **Passionné par le travail du bois depuis son plus jeune âge**, il a choisi d'en faire son métier et accompagne désormais ses clients dans leurs projets de rénovation et d'aménagement.

Son activité couvre de nombreuses prestations : pose de cuisines, de parquets et de menuiseries, réalisation de cloisons sèches, création d'agencements sur mesure, ainsi que l'installation et la réparation de volets roulants.

Il intervient à Beauvoir sur Mer ainsi que dans les communes situées à proximité.



Rudy PÉAUD

Contact :

woody.menuiseriecreation@outlook.fr

07 52 63 49 22

Facebook : @Woody Menuiserie & Créations

Changement de propriétaire à la SLI Blanchisserie

Installée à Beauvoir sur Mer depuis 2015, la **blanchisserie industrielle SLI** a été reprise en début d'année par la **Blanchisserie du Maine**, entreprise familiale basée à Laval.

Spécialisée dans le traitement du linge pour les professionnels, SLI poursuit son activité au sein de ce nouvel ensemble, qui renforce ainsi son développement dans le Grand Ouest.

Cette reprise marque une nouvelle étape dans l'histoire de l'entreprise belvéronne, tout en assurant la continuité de son activité sur la commune.

Contact :

59 chemin de la Chèvre

contact@sl-blanchisserie.com

02 51 39 78 00

sl-blanchisserie.com



SLI Blanchisserie

Main dans la Main : un nouveau service d'aide à domicile

Candice DUPONT vient de créer sa microentreprise **Main dans la Main**, spécialisée dans l'aide à domicile sur le territoire de Beauvoir sur Mer et ses environs.

Titulaire d'un baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (option domicile), elle a été formée à l'accompagnement des personnes âgées, des enfants et des personnes en situation de handicap. **Ses expériences lui ont permis de développer des compétences solides en matière d'écoute, de responsabilité et d'accompagnement au quotidien.**

Avec sa structure, elle souhaite **proposer un accompagnement de proximité, adapté aux besoins de chacun**, en privilégiant le maintien à domicile, l'autonomie et le respect de la personne.

Elle intervient pour différents services : aide aux gestes de la vie quotidienne, entretien du logement, accompagnement lors des déplacements ou des courses, présence et soutien moral, ainsi que garde d'enfants. Chaque prestation est ajustée en fonction des besoins des bénéficiaires.



Candice DUPONT

À travers Main dans la Main, Candice DUPONT souhaite proposer un accompagnement fondé sur la confiance, la bienveillance et la proximité, avec une volonté affirmée de s'inscrire dans la vie locale et de répondre aux besoins du quotidien.

Contact :

candicedpt85230@gmail.com

06 11 90 18 08

Briton Menuiserie devient KHALL Menuiserie

Depuis le mois de mars, **Khalile GOETSCHY** a repris Briton Menuiserie, désormais devenue **KHALL Menuiserie**. Implantée route de La Barre-de-Monts, au Grand Pont, l'entreprise poursuit son activité au service des particuliers et des professionnels.

Spécialisée dans les travaux de menuiserie, de charpente et d'aménagement, l'entreprise intervient aussi bien en rénovation qu'en construction neuve. Elle réalise notamment la pose de menuiseries intérieures et extérieures, des travaux d'isolation par l'extérieur, de cloisons sèches ainsi que des aménagements sur mesure.

Grâce à son savoir-faire, **KHALL Menuiserie accompagne ses clients à chaque étape de leur projet, de la conception à la réalisation**, en proposant des solutions adaptées aux besoins de chacun. L'entreprise intervient à Beauvoir sur Mer ainsi que sur le littoral nord-vendéen.

Contact :

1635 route de la Barre de Monts

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h

khallmenuiserie@gmail.com

02 51 49 05 08

briton-menuiserie.fr

Facebook : @Khall Menuiserie



Chantiers menés par KHALL Menuiserie



LES MARAIS DU
BOUT DE SAC

VOUS INFORME

// Inauguration de la réserve !

Le 9 juin a eu lieu l'inauguration de la réserve ! Un moment fort pour les trois propriétaires et cogestionnaires du site, le Conservatoire du littoral, la commune de Beauvoir sur Mer et la LPO France et Vendée.

Cet événement marque l'aboutissement d'un long travail engagé depuis les années 1990 afin de préserver les habitats et les espèces caractéristiques du Marais breton. La réserve bénéficie du soutien de la Région Pays de la Loire et de l'Union européenne pour la mise en œuvre des actions.

Loin d'être un site sous cloche, sept exploitations agricoles contribuent au maintien des prairies à travers le pâturage.



Inauguration avec vue sur une partie de la réserve.

// Les Characées, des algues ingénieurs

Des inventaires botaniques ont été réalisés sur la réserve ce printemps, offrant l'occasion de découvrir de très belles Characées.

Les Characées sont des algues vertes singulières. Elles forment des tapis benthiques dans des milieux aquatiques très divers, de préférence dans les eaux stagnantes. Il s'agit de végétations pionnières, généralement transitoires. Sur la réserve, on retrouve des espèces tolérant des conditions saumâtres, telles que *Chara connivente* *Chara connivens* et *Chara faux-gaillet* *Chara galioides*.

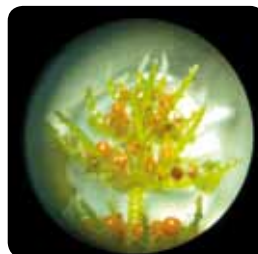


Barges et avocettes dans le marais.

Ce qui les rend si spéciales, c'est leur capacité à stocker d'importantes quantités d'azote, de phosphore et de carbone, contribuant ainsi à limiter l'eutrophisation des milieux. On parle d'espèce « ingénieur ».

Grâce à leur densité, elles offrent abri et nourriture à une multitude d'espèces. Les jeunes poissons peuvent y trouver des macro-invertébrés dont ils se nourrissent. Leurs oospores (sortent de petites graines) sont particulièrement appréciées des anatidés, comme la Sarcelle d'hiver. Certains oiseaux herbivores consomment directement les algues (cygne tuberculé, Foulque macroule...).

Ainsi, la présence des Characées constitue un excellent bioindicateur de la qualité de l'eau et du bon état écologique des milieux aquatiques.



Une gestion raisonnée de l'arrosage par la commune

Depuis quelques années, l'arrosage des espaces verts à Beauvoir sur Mer a été significativement réduit et repensé afin de limiter la consommation d'eau. Pour cela, les services techniques municipaux ont mis en place plusieurs mesures.

1- Les végétaux choisis sont plus en adéquation avec leur environnement, ils sont plus rustiques et résistent mieux à la sécheresse (ex : agapanthe, lavande, santoline, sauge...).

2- Un paillage est systématiquement réalisé : il est important pour conserver la fraîcheur et éviter l'évaporation du sol.

Ils peuvent être réalisés de différentes manières : des copeaux de bois pour les massifs ornementaux, utilisation de feuille, paille, foin, résidu de tonte de pelouse ou broyat de déchets végétaux pour le potager (en utilisant les ressources naturelles que l'on dispose autour de soi). Même dans le jardinage, il est possible de mettre en place une démarche zéro gaspillage.

Pour favoriser son efficacité, il est important de mettre une bonne épaisseur de paillage (de 5 à 8 cm) et renouveler le paillage dans la saison (selon son avancement de dégradation).

3- La mise en place d'un potager en permaculture au Pot' à Fleurs. Ce système est moins consommateur d'eau qu'un potager classique.

Le Pot' à Fleurs est un potager pédagogique mis en place par les services municipaux. Il est accessible librement, dans le parc du Cornoir.

4- Le nombre de jardinières sur la commune a été réduit, en privilégiant des plantations en pleine-terre.

5- Un travail a été réalisé au niveau des systèmes d'arrosage. Il n'y a plus d'arrosage intégré dans le sol pour le gazon (sauf devant Mairie, l'Ardoise Verte et stade).

Le goutte-à-goutte est privilégié dans la réalisation de massif (il ne sert que les deux premières années, le temps que le système racinaire se fasse).

6- Un dispositif de récupération d'eau de pluie a été installé au sein des services techniques communaux. Grâce à ce réservoir, plusieurs milliers de litres d'eau ont déjà été collectés et réutilisés pour l'arrosage des espaces publics.



Plantes rustiques devant l'Ardoise Verte (dessus) et plantation en permaculture au Pot' à Fleurs (en-dessous).



Cette politique de gestion de l'eau a été très appréciée par le jury des Villes et Villages Fleuris au moment d'attribuer le label « 3 Fleurs » à la commune.

La commune continue de se mobiliser en faveur du développement durable et invite chaque habitant à s'associer à cette démarche par des éco-gestes simples au quotidien.

En bref et en images

Travail de restauration du
retable de l'Eglise St PhilbertMise en place de zones
d'éco-pâturageChangement de la signalétique
sur la Salle omnisportsNouveau véhicule utilisé par les
Services TechniquesRéfection et peinture de la charpente
métallique ainsi que des colonnesPoursuite des travaux de réaménagement
du centre-bourgTravaux d'aménagement des extérieurs
de la Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"Travaux d'aménagement cyclable autour de
l'écluse du Grand Pont par le département
de la VendéeMise en place de
clôtures et portillons
autour du Pot à Fleurs

Sport

Les Archers du Pays du Gois

Ça y est, c'est l'été. Un repos bien mérité pour tous mais c'est aussi la période pour préparer la rentrée et les événements jusqu'à la fin de l'année.

Mais revenons sur cette saison qui s'achève, riche en améliorations et également en progression de nos archers. 2 vice-champions départementaux en tir nature, de nombreuses médailles en concours sélectifs, des inscrits aux championnats départementaux et régionaux en tir extérieur et une préinscription aux championnats de France tir extérieur, catégorie arc nu... Une belle progression et ce n'est sans doute pas fini.

Et puis, il y a les améliorations des équipements. Grâce à nos annonceurs, aux subventions, et le concours de la commune nous avons pu améliorer notre pas de tir

extérieur. Les nouvelles cibles sont en place, nous pouvons désormais tirer jusqu'à la distance olympique de 70 mètres et il n'a pas fallu attendre longtemps pour voir les premiers archers à s'y essayer. Notre ménagerie s'est également étoffée avec l'acquisition de nouvelles cibles 3D animalières et cibles papier pour le tir nature. Il ne reste plus que la mise en place du jardin d'arc afin de pouvoir pratiquer le tir Beursault mais ça, c'est pour le futur.

Comme chaque fin de saison, nous nous réunirons le 28 juin pour notre tir du Roy (abat-oiseau) et cette journée continuera par un pique-nique barbecue.

Dès septembre nous serons présents lors du forum des associations, reprise des entraînements encadrés en salle dès le

mercredi 9 septembre puis il y aura l'organisation du concours sélectif au championnat de France de tir en salle au mois de novembre et l'année se terminera. Il y a encore de nombreux projets en gestation et nous les dévoilerons en temps utile.

Bonnes vacances et bonne rentrée à toutes et tous !

Contact : 07 67 80 45 30



Pas de tir extérieur situé au sein du Complexe sportif.

ARSB

(Association des Retraités Sportifs Belvérisins)

- ARSB : sports, loisirs et plaisirs -

Ces trois mots pour résumer ce que propose l'Association des Retraités Sportifs Belvérisins : sports, loisirs, plaisirs. En effet pour être bien dans son corps et dans sa tête rien de mieux que de marcher, danser, chanter, jouer et rigoler. Si vous avez plus de 50 ans, c'est ce que vous propose l'ARSB : une vingtaine d'activités sportives et de Loisirs à pratiquer sans modération et selon vos envies. En adhérant à l'ARSB, chaque jour de la semaine vous pourrez choisir des activités différentes et complémentaires, bonnes pour la santé et le moral.

Nos activités sont encadrées par une trentaine d'animateurs bénévoles, formés par la Fédération

Française de la Retraite Sportive pour les activités sportives ou initiés à leur activité respective pour les activités Loisirs. Grâce à leur disponibilité, leur dynamisme et leurs compétences, les activités se déroulent dans la convivialité, la bonne humeur et en toute sécurité.

Pour toute information consulter le site Internet ou contacter les responsables, ils vous informèrent sur les modalités d'inscription et le planning.

Nous serons aussi présents lors du forum des associations de Beauvoir le 5 septembre et des permanences seront organisées en septembre pour les renseignements et inscriptions.



Des animateurs de l'ARSB de dos un 1^{er} avril.



Les randonneurs au Gois.

Shoto Karaté

- Une reconnaissance internationale pour les enseignants du Shoto Karaté Beauvoir sur Mer -

Le Shoto Karaté Beauvoir sur Mer est fier d'annoncer la réussite de ses deux enseignants à la qualification d'Instructeur D de la JKA (Japan Karate Association), obtenue lors du stage international organisé du 5 au 7 juin par France JKA à Nogent-sur-Oise, avec T. Naka Sensei, 7^e Dan JKA, figure emblématique du karaté japonais contemporain, K. Sawada Sensei, 8^e Dan JKA, dont l'expertise est reconnue à travers le monde et K. Hakizumé (champion du monde Kata 2024).

Pour Dominique LEBEL, 3^e Dan JKA et Sensei du club, cette qualification vient couronner plus de 30 années de pratique et d'engagement au service de la transmission du karaté traditionnel. Enseignant bénévoles depuis de nombreuses années à Beauvoir sur Mer, il œuvre avec passion pour faire découvrir aux jeunes et aux adultes les valeurs fondamentales de cet art martial : respect, discipline, persévérance et maîtrise de soi.

À ses côtés, Christophe BITARD, 2^e Dan JKA et assistant instructeur bénévole, obtient également cette qualification après plus de 15 années de pratique assidue. Une étape importante qui récompense son investissement constant dans la vie du club et son implication auprès des élèves.

Être évalué et validé par de tels experts constitue un véritable gage de qualité et d'authenticité.

Pour le Shoto Karaté, cette double réussite représente une fierté et confirme la qualité de l'enseignement dispensé au sein du club, tout en offrant aux adhérents la garantie d'un encadrement reconnu au niveau international.

Le club poursuit ainsi son développement avec la volonté de transmettre un karaté traditionnel exigeant, mais accessible à tous, dans une ambiance conviviale et respectueuse.

Les cours sont ouverts aux enfants à partir de 7 ans, adolescents et adultes, débutants comme confirmés. Venez rejoindre nos 45 licenciés qui seront heureux de vous accueillir pour découvrir le karaté traditionnel Japonnais.

Rendez-vous au Forum des associations le 5 septembre prochain. Reprise des cours le vendredi 4 septembre (3 cours d'essai gratuit).

Contact : 06 28 04 78 03



Dominique LEBEL et Christophe BITARD entourés de pointures du karaté.

Océane Twirling

sélectionnées pour participer à la coupe nationale en avril.

Pour le régional : 2 titres de vice-championne régionale et 12 sélectionnées pour participer au national individuel à Sablé-sur-Sarthe en avril.

Au nom du club et au lancement de cette saison sportive, Angélique GRELIER, nouvellement Présidente depuis septembre 2025, tient à féliciter chacun des twirlers pour les résultats obtenus lors du championnat départemental. C'est une fierté que de porter et défendre haut et fort les couleurs de notre club belvérisin.

Quelques équipes sélectionnées pour représenter le club de L'Océane Twirling se sont défendues au championnat national par équipes à Mézériat près de Lyon les 3 et 4 juillet derniers.

Ainsi avec cette date de championnat reportée à début juillet, le club a avancé son gala annuel au 26 et 27 juin au complexe sportif du Cornoir.

Les twirlers et les bénévoles se sont accordés ensuite une petite trêve à l'instar des individuels déjà en préparation pour la saison prochaine.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Angélique GRELIER à : oceanetwirling85@fscf-vendee.fr



Le club belvérisin compte de nombreuses twirlers dans ses rangs.

Pétanque Belvéline

La Pétanque Belvéline a organisé un Championnat de Vendée

Les 22 et 23 avril dernier, il y avait foule au complexe sportif de Beauvoir sur Mer. En effet 230 triplettes, soit presque 700 joueurs de pétanque vétérans (plus de 60 ans) sont venus s'affronter sur deux jours pour obtenir le titre de Champion de Vendée.

Ce sont deux équipes de La Pétanque sablaise qui ont eu l'honneur de se disputer le titre. Merci aux agents de la mairie qui ont aménagé le stabilisé en terrains de pétanque et aussi aux bénévoles dirigés par Carlos qui ont pu tracer la centaine de terrains nécessaires pour organiser un tel évènement. Les autres bénévoles se sont répartis dans les bars, la caisse, le placement en parking, les grillades...

De très nombreux joueurs ont apprécié l'accueil et le sens de l'organisation de La Pétanque Belvéline. Ce succès en appelle d'autres.

Concours d'été

Comme tous les ans la Pétanque Belvéline organise des concours d'été en doublettes formées en ABC, ouverts à tous les mercredis suivants : 1, 8, 15, 22, 29 juillet et 5, 12, 19, 26 août. Inscriptions à partir de 13h30, 5€ par joueur, jet du but 14h15.

Concours nocturnes

Deux concours en doublettes mixtes ABC ouverts à tous les vendredis 31 juillet et vendredi 21 août. Deux concours en triplettes mixtes ABC ouverts à tous les vendredis 17 juillet et vendredi 7 août. Inscriptions pour tous ces concours à partir de 18h30, jet du but 19h15. 5€ par personne.



Championnat de Vendée vétérans organisé à Beauvoir sur Mer.

Écuries Kalypso

Le Team Compétitions Écuries Kalypso a accompagné les enfants de la maternelle de l'école publique de Beauvoir sur Mer lors de leur sortie scolaire de fin d'année : certains enfants ont eu la possibilité de toucher et de s'occuper d'un poney pour la première fois de leur vie.

Place aux vacances d'été avec des activités pour développer ses connaissances, partager du temps avec les poneys, quelques concours internes pour valider les acquis, des sorties à la forêt et plage, jeux en famille.

Voici quelques dates à retenir :

- Vendredi 10 juillet : Apprendre les Soins aux poneys (14h-17h)
- Vendredi 17 juillet : Sortie plage (16h-20h)
- Lundi 27 juillet : Baby poney (10h-12h)
- Dimanche 9 août : Intervalle au poney en famille (14h-18h)
- Mardi 18 août : Journée au poney (14h-17h)
- Dimanche 30 août : Concours interne

Sans oublier les séances d'école les mercredis et samedis ainsi que les autres activités non citées ici.

Vous pouvez nous contacter au 06 78 29 78 75 mais aussi retrouver l'actualité sur la page Facebook *Ecuries Kalypso Beauvoir sur Mer*.



Culture - Loisirs

ARSB (section peinture) (Association des Retraités Sportifs Belvéline)

Le 11 et 12 avril, la section peinture de l'ARSB a proposé une exposition de tableaux qui a surpris quelques belvéline par son choix et sa qualité.

Cette année, le thème était sur les éléments : « le ciel, la mer et la terre ».

Nous avons pu exposer sur les murs de l'Ardoise Verte une soixantaine de tableaux.

Nous avons profité des vacances scolaires afin que les belvéline et leurs familles, ainsi que les vacanciers, puissent admirer cette exposition.

Pour rappel, nous nous réunissons tous les mardis et mercredis, de 14h à 17h à la Salle du Levant (Maison des Associations).

Dès maintenant, nous pensons au thème de l'exposition 2027.

Nos remerciements vont à Monsieur le Maire et son équipe, ainsi qu'à notre Présidente et les membres du bureau, pour l'aide qu'ils nous apportent et nous permettent de réaliser des projets si importants pour nous.

Les artistes-peintres de l'ARSB



Une partie des œuvres installées pour l'exposition.

Ambreline

- **Marché de Noël : notez la date sur vos agendas** -

L'Association AMBRELINE vous invite à venir au marché de Noël de Beauvoir sur Mer qui se tiendra à la salle de l'Ardoise Verte (face à la Mairie) le samedi et le dimanche 28 et 29 novembre 2026.

Vous y trouverez des créations d'objets de décorations ou utiles pour vous faire ou faire plaisir : couture, bijoux fantaisies, peintures, cartes, porcelaine peinte, bibelots, déco de Noël...et d'autres choses que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Des créations originales vous y attendent.

Venez nombreux partager un moment avec nos créateurs.

N'oubliez pas de noter les 28 et 29 novembre 2026 dans vos agendas.

Bénévoles Beauvoir sur Mer

- NOUVEAU : marché d'automne et vide-greniers -

Le dimanche 27 septembre de 9h à 18h, l'association Bénévoles Beauvoir sur Mer organise la première édition du Marché d'Automne et Vide-Greniers, dans le quartier des Halles.

Après le marché du 26 juillet, c'est un deuxième temps fort que nos bénévoles proposent à la population belverine. C'est un moment de rencontre entre habitants, visiteurs, producteurs et exposants dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Le public pourra flâner parmi les stands des producteurs et artisans locaux, découvrir les spécialités du terroir ou encore partir à la recherche d'objets insolites proposés par les exposants du vide-greniers. Une occasion idéale de chiner, d'échanger et de soutenir les acteurs locaux.

Nos bénévoles proposent également de la restauration sur place (moules-frites, grillades, crêpes, etc.), une buvette installée à proximité.

Les personnes souhaitant participer au vide-greniers en tant qu'exposants peuvent s'inscrire et se renseigner auprès de la vice-présidente Christine Marquet (06 23 55 00 27). Toutes les informations pratiques ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur notre site internet : Marché d'Automne & Vide-Greniers 2026 | Beauvoir sur Mer

Entrée libre et gratuite pour les visiteurs.



Le Bouquet Salaïe

Le groupe folklorique Le Bouquet Salaïe de Beauvoir sur Mer vient de terminer la saison des répétitions qui précède les animations de l'été.

Le groupe compte actuellement une trentaine de membres dont 3 musiciens à l'accordéon.

Les danseurs et les musiciens font revivre les airs et les danses d'autrefois dans les années 1920/1930.

Vous plongerez au cœur du marais, en particulier lors de nos noces maraîchines qui retracent un mariage d'antan, son repas comme autrefois, ses danses - dont les traditionnelles maraîchine et Grand-danse ainsi que beaucoup d'autres -, des chansons, des coutumes toutes ces traditions transmises par nos anciens.

Retenez la date du 25 octobre 2026 à la salle polyvalente de Beauvoir sur Mer à 12h, prix 40€

tout compris, les réservations seront ouvertes à partir du 20 juin. Ne tardez pas il n'y aura qu'une seule noce en 2026.

Vous retrouverez Le Bouquet Salaïe cette été dans différentes manifestations, à Beauvoir sur Mer avec l'association des Bénévoles le 26 juillet, les quatre jeudis d'Autrefois Challans, à Notre-Dame-de-Riez à la Bourrine du Bois Jucaud le 9 août...

Si vous aimez la danse, si vous êtes intéressés par les racines de notre belle région, venez nous voir à nos répétitions (se renseigner sur les dates et le lieu). Vendéen, maraîchin ou alors vendéen de cœur, nous vous accueilleront chaleureusement et assureront votre formation.

Vous l'avez compris, notre but est de perpétuer et de transmettre

aux jeunes générations l'amour de notre marais.

Contact :

www.bouquet-salaie.fr

Anne-Marie Leroy (présidente) :

Tél. : 07 70 57 26 45

E-mail : amjc.leroy@free.fr



— Enfance - Jeunesse - Famille —

MAM Patati Patata

- 4 places disponibles à temps complet dès septembre 2026 -

La MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) Patati Patata, située 2 rue des Écoles, ouvre ses portes aux familles de Beauvoir sur Mer et des alentours.

Notre équipe est composée de trois assistantes maternelles agréées, diplômées et expérimentées, unies par une même passion : accompagner les enfants dans leur développement, leur bien-être et leur épanouissement.

- Michelle FETIVEAU : CAP Petite Enfance, assistante maternelle agréée depuis 2009.

- Charline PERRAULT : CAP Petite Enfance et Bac Pro SAPAT, expérience auprès des jeunes enfants et des enfants en situation de handicap.

- Manon GAUTIER : Assistante maternelle agréée, engagée dans un accompagnement bienveillant favorisant l'autonomie et la confiance en soi.

Nos valeurs :

- Respect du rythme de chaque enfant
- Bienveillance et écoute
- Éveil, découverte et créativité
- Socialisation et vie en petit groupe
- Sécurité et accompagnement des familles

Au sein d'un cadre chaleureux et adapté, nous proposons des activités variées favorisant l'autonomie, la confiance et le plaisir d'apprendre en grandissant.

Contactez-nous pour tout renseignement ou pour organiser une visite :

Manon 06 31 74 50 36 / Charline 06 85 81 55 04 / Michelle 06 35 39 03 51 / MAM 02 51 93 34 03

MAM Patati Patata, un lieu de vie où chaque enfant grandit, découvre et s'épanouit à son rythme.



Bébé et Nous

- L'association Bébé et Nous se présente -

Basée à Beauvoir sur Mer, l'Association Bébé et Nous réunit des assistantes maternelles souhaitant proposer aux enfants accueillis des moments de découverte, de partage et de convivialité.

Tout au long de l'année, les enfants participent à diverses activités adaptées à leur âge : ateliers créatifs, jeux d'éveil, méditations, sorties et matinée d'éveil.

Ces rencontres favorisent leur socialisation et leur épanouissement dans un cadre bienveillant.

Notre objectif est d'offrir aux tout-petits des moments riches en découvertes tout en soutenant les familles dans leur quotidien.

Pour suivre nos activités et découvrir nos projets, retrouvez-nous sur notre page Facebook « Association Bébé et Nous ».

L'association est heureuse de contribuer à la vie locale et au bien-être des tout-petits de Beauvoir sur Mer et des communes environnantes.



Santé - Social - Solidarité

Le Combat de Lulu

- Marche solidaire à venir le 13 septembre prochain -

Comme tous les ans à pareille époque, l'association « Le combat de Lulu » organisera sa traditionnelle marche au profit de la recherche contre le cancer, en particulier contre les sarcomes.

L'association vient ainsi par ses dons, versés directement aux laboratoires, aider les chercheurs travaillant sur la recherche pour un, et la reconstruction osseuse suite aux soins après traitement pour l'autre.

Cette aide permet à ces deux laboratoires, l'achat et l'entretien du matériel nécessaire à la recherche.

Cette année, la marche change d'emplacement pour se dérouler au centre-ville de Beauvoir sur Mer, sous les Halles historiques.

Ce sera désormais le lieu de rendez-vous annuel de cette manifestation mi-septembre.

Cette année, la marche proposera 3 circuits : 6, 9 et 13 kilomètres, alliant marais et bocage, accessibles à tous.

L'association remercie la Municipalité pour son accord et son aide logistique ainsi que l'association des Bénévoles Beauvoir sur Mer pour avoir accepté le changement de la date de leur manifestation prévue initialement ce jour.

Rendez-vous le dimanche 13 septembre à partir de 9h. Café, viennoiseries, crêpes, huîtres, bar et foodtruck sur place.

Avis aux associations

Vous souhaitez diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin ?

Pour cela, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante :
communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

avant le 11/09/2026

Prochaine parution de l'Aluette : Octobre 2026

VOUS INFORME

Campus à deux pas : une première année prometteuse

Près d'un an après son ouverture, le campus à deux pas de Challans Gois Communauté confirme la pertinence de ce nouvel équipement dédié à l'enseignement supérieur à distance. Ouvert en septembre 2025 sur le site de la Romazière à Challans, il permet aux étudiants, salariés, demandeurs d'emploi ou sportifs de haut niveau de poursuivre des études supérieures dans un cadre structurant, tout en restant à proximité de chez eux.



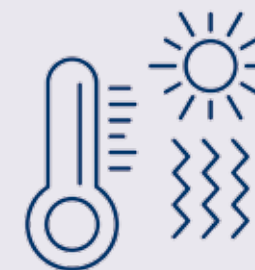
Aujourd'hui, 16 apprenants fréquentent le campus à deux pas de Challans. Leurs parcours sont variés : jeunes en poursuite d'études, adultes en reconversion professionnelle, salariés en formation continue ou encore six joueurs du Vendée Challans Basket.

Accompagné par un coordonnateur-tuteur, chaque étudiant bénéficie d'un suivi personnalisé qui favorise l'organisation, la motivation et la réussite.

Ce dispositif, soutenu par la Région des Pays de la Loire, répond à un enjeu majeur pour le territoire : faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et contribuer à retenir les talents localement.

Alerte canicule : faites-vous connaître auprès de la Mairie

La commune tient à jour un registre des personnes vulnérables à contacter en cas de risques exceptionnels ou de dispositifs d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid, inondation...).



Les personnes concernées par ce registre sont les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail et les personnes adultes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé.

Ce registre est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et sert, notamment en période de situation exceptionnelle, à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé, leur donner des conseils sanitaires liés à la situation, voire déclencher une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux si nécessaire.

Les données collectées sont confidentielles et toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

L'inscription sur ce registre repose sur la base du volontariat : nous invitons les personnes concernées qui souhaitent s'y inscrire, leurs représentants légaux ou leurs proches à se rapprocher du service CCAS de la Mairie : 02 51 68 70 32.

AOÛT

SAMEDI 1^{ER} AOÛT
Atelier doublage cinéma
>>> Bibliothèque – Ludothèque
Organisé par « Le 3 »

LUNDI 3 AOÛT
Projection « souvenirs »
>>> Bibliothèque – Ludothèque
Organisée par « Le 3 »

MARDI 4 AOÛT
Soirée jeux : Les cartes dans les jeux de société
>>> Bibliothèque – Ludothèque
Organisée par « Le 3 »

MERCREDI 5 AOÛT
Jeux « Ambiance ciné »
>>> Bibliothèque – Ludothèque
Organisés par « Le 3 »

MERCREDI 5 AOÛT
Concert de l'été : Bia Lética solo
>>> Église St Philbert
Organisé par la Municipalité



JEUDIS 6 ET 20 AOÛT
Ateliers « L'Île Ô GEM »
>>> Salle Sirocco
Organisés par Havre de Vie

VENDREDI 7 AOÛT
Atelier «Les p'tits curieux» : Astronomie, quand la Lune mange le Soleil !
>>> Bibliothèque – Ludothèque
Organisé par « Le 3 »

SAMEDI 8 AOÛT
Critérium d'été
Organisé par Le Vélo Belvérian

MARDI 11 AOÛT
Soirée jeux : Jeux d'adresse
>>> Bibliothèque – Ludothèque
Organisée par « Le 3 »

MERCREDI 12 AOÛT
Concert de l'été : Zamân Trio
>>> Église St Philbert
Organisé par la Municipalité

VENDREDI 14 AOÛT
Atelier «Les p'tits curieux» : Expériences au jardin
>>> Parc du Cornoir
Organisé par « Le 3 »

SAMEDI 15 AOÛT
Concours de peinture
>>> Salle de l'Ardoise Verte
Organisé par la Municipalité



SAMEDI 15 AOÛT
Bal populaire
>>> Sous les Halles
Organisé par la Municipalité



DIMANCHE 16 AOÛT
Brocante
>>> Centre-ville et autour des Halles

DIMANCHE 23 AOÛT
Sortie à vélo
>>> Départ parking de la Petite Gare
Organisée par la Municipalité

SEPTEMBRE

JEUDIS 3 ET 17 SEPTEMBRE
Ateliers « L'Île Ô GEM »
>>> Salle Sirocco
Organisés par Havre de Vie

SAMEDI 5 SEPTEMBRE
Forum des associations
>>> Salle omnisports – 14h > 17h30
Organisé par la Municipalité

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE
Marche solidaire
>>> Départ des Halles
Organisée par Le Combat de Lulu

VENDREDI 18 SEPTEMBRE
Accueil des nouveaux arrivants
>>> Salle polyvalente
Organisé par la Municipalité



SAMEDI 19 SEPTEMBRE
Feu d'artifice
>>> Passage du Gois
Organisé par la Municipalité



DIMANCHE 20 SEPTEMBRE
Découverte des circuits du Patrimoine
Organisée par la Municipalité

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE
Marché d'automne et vide-greniers
>>> Sous les Halles
Organisé par Bénévoles Beauvoir sur Mer

OCTOBRE

JEUDIS 1^{ER}, 15 ET 29 OCTOBRE
Ateliers « L'Île Ô GEM »
>>> Salle Sirocco
Organisés par Havre de Vie

DIMANCHE 11 OCTOBRE
Concours de belote
>>> Salle Sirocco
Organisé par Océane Twirling

SAMEDI 17 OCTOBRE
Course vélo « La Francis Rondeau »
>>> Port du Bec
Organisée par Le Vélo Belvérian

SAMEDI 24 OCTOBRE
Balade arborée
>>> Départ de la Mairie
Organisée par la Municipalité

DIMANCHE 25 OCTOBRE
Noce maraichine
>>> Salle polyvalente
Organisée par Le Bouquet Salaïe

NOVEMBRE

DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE
Loto
>>> Salle polyvalente
Organisé par l'USM

DIMANCHE 8 NOVEMBRE
Bike & Run
>>> Complexe sportif
Organisé par la Municipalité



MERCREDI 11 NOVEMBRE
Cérémonie commémorative
>>> Monument aux Morts

JEUDIS 12 ET 26 NOVEMBRE
Ateliers « L'Île Ô GEM »
>>> Salle Sirocco
Organisés par Havre de Vie

DIMANCHE 15 NOVEMBRE
Loto
>>> Salle polyvalente
Organisé par Océane Twirling

SAMEDI 21 NOVEMBRE
Braderie solidaire
>>> Local du Secours Catholique
Organisée par le Secours Catholique

SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 NOVEMBRE
Marché de Noël
>>> Ardoise Verte
Organisé par Ambreline

Programme sous réserve de modifications ou d'annulation.

Retrouvez l'agenda des manifestations sur www.mairie-beauvoirsurmer.fr



LA VILLE DE
BEAUVOIR SUR MER

VOUS PROPOSE

FORUM

des associations

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026



SPORT - CULTURE - LOISIRS - ENFANCE - JEUNESSE
SOCIAL - SANTÉ - SOLIDARITÉ

SALLE OMNISPORTS
14H > 17H30

RENSEIGNEMENTS : WWW.MAIRIE-BEAUVOIRSURMER.FR

